

Introduction

Précisions terminologiques

Si les proverbes et les expressions idiomatiques ont toujours suscité beaucoup d'intérêt, il n'est pourtant pas facile d'en donner une définition. C'est pourquoi nous voudrions commencer par apporter des précisions terminologiques, en clarifiant ces notions. Tout d'abord, le terme *paroimia* (proverbe) désignait en grec un énoncé anonyme considéré comme un héritage collectif et différent en cela de la *gnômé* (maxime), qui était, elle, la réflexion et la composition d'un homme sage ¹. Un autre aspect de l'opposition entre le proverbe et la maxime ou les formes quasi-synonymes de sentence et d'aphorisme concerne le contenu des énoncés : enseignement concret, pratique et d'utilité immédiate dans le cas du proverbe, réflexion d'ordre philosophique et psychologique dans celui de la maxime ². Les proverbes et les expressions idiomatiques que nous allons analyser sont enracinés dans le monde du concret qui les oppose nettement aux sentences et à d'autres formes parémiques à la portée abstraite ³.

En outre, certains parémiologues considèrent l'origine populaire des proverbes comme un de leurs traits distinctifs. Par exemple, pour Whiting, les proverbes sont d'extraction populaire et leur forme et leur structure en témoignent ⁴. De même, Pineaux définit le proverbe comme « une formule nettement frappée, de forme généralement métaphorique, par laquelle la sagesse populaire exprime son expérience de vie ⁵ ». Cependant, l'extraction populaire des proverbes a été contestée par les critiques comme Jolles et Meschonnic.

1. Aristote, 1938, p. 1394-1395, pour la définition de la maxime ; Aristote, 1938, p. 1413 pour celle du proverbe, ainsi que Kindstand, 1978, p. 71-85 ; Ieraci, 1978, p. 235-248 ; Schapira, 1999, p. 57.

2. Schapira, 1999, p. 57.

3. Jolles, 1972, p. 123 ; Meschonnic, 1976, p. 420.

4. Whiting, 1932, p. 273.

5. Pineaux, 1973, p. 6.

Ainsi, les parémiologues ont de plus en plus tendance à souligner comme trait distinctif leur forme et non leur origine populaire. Les proverbes sont des formes figées. Le figement est la fixation, par l'usage, d'une séquence de plusieurs unités lexicales qui forment ensemble une nouvelle entité plus ou moins lexicalisée ⁶. Les proverbes font partie des formes brèves comportant des types de phrases assez variés : les énoncés gnominiques incluant les aphorismes, les maximes, les sentences, les apophtegmes ; les énoncés parémiques regroupant les proverbes, les dictons et les adages ⁷. La concision est le trait commun à toutes ces formes ainsi que la discontinuité des énoncés, isolés, isolables et autonomes indépendamment du contexte qui leur sert de support. Cependant, chacune présente des traits distinctifs qui lui sont propres.

En ce qui concerne le proverbe, on a souvent essayé de le définir avec deux tendances opposées quant à l'interprétation des résultats. D'une part, certains parémiologues comme Whiting et Taylor concluent à l'impossibilité de cerner clairement ce type d'énoncé ⁸. De l'autre, les linguistes comme Milner et Kleiber considèrent qu'on peut élucider le problème de la définition du proverbe. Le pessimisme des premiers semble justifié dès qu'on commence à étudier la question. Quels que soient les critères choisis pour la définition du proverbe, le corpus des exemples finit par être divisé en énoncés unanimement reconnus comme proverbes, en énoncés unanimement rejetés de la classe et en énoncés déclarés par les uns et rejetés par les autres.

Néanmoins, il existe des traits qui contribuent à définir le proverbe. Nous avons déjà mentionné son origine populaire. C'est un énoncé anonyme, appartenant au fonds commun des locuteurs de la langue ⁹. Mais le proverbe se définit, avant tout, comme un énoncé sémantiquement et grammaticalement autonome, car il est porteur d'un message achevé et complet. L'autonomie sémantique est directement liée à la structure linguistique. L'énoncé parémique est un système clos, autonome du point de vue syntaxique, pragmatique et, par conséquent, sans rapport

6. Schapira, 1999, p. 7.

7. Schapira, 1999, p. 50.

8. Whiting, 1932, p. 273 ; Taylor, 1931, p. 3.

9. Arnaud, 1991, p. 11.

déictique avec l'énonciateur ou les circonstances de l'énonciation ¹⁰. Ceci limite considérablement son champ linguistique. En effet, il est mono- ou bipositionnel.

Les caractéristiques formelles du proverbe vont de pair avec des procédés stylistiques qui présentent aussi une grande importance pour l'identification du genre. Le trait structurel et stylistique le plus saillant est son organisation binaire ¹¹. La structure binaire est souvent soulignée par le rythme, la rime, l'assonance, l'allitération et une syntaxe défectueuse et archaïque ¹². Le parallélisme et les procédés phoniques tendent à condenser le rythme du proverbe et à le rapprocher de la poésie ¹³. Henri Estienne souligne déjà dans *Les Premices, ou le I Livre des proverbes epigrammatisez* la présence d'une structure phonique et métrique et d'un rythme volontiers binaire dans le proverbe ¹⁴. Pour lui, c'est la forme poétique qui a fait le proverbe : « Ils ont pour la plupart, esté rimez de quelques rymes anciennes ¹⁵. »

À ces traits stylistiques s'ajoutent des figures rhétoriques récurrentes : répétition d'un même terme dans chacun des deux membres de la formule, emploi de termes antonymiques dans les deux membres de la formule, afin de créer l'antithèse, la paronomase, le chiasme, le paradoxe ¹⁶. Érasme parle également de la répétition d'un même terme et de l'emploi de termes antonymiques dans les proverbes et les adages ¹⁷. À la différence de la maxime ou de la sentence, qui peut s'exprimer par une phrase déclarative, exclamative ou une question rhétorique ¹⁸, le proverbe est toujours une phrase déclarative, à composantes morphologiques et syntaxiques caractéristiques ¹⁹. Par exemple, le présent

10. Schapira, 1999, p. 60.

11. Schapira, 1999, p. 64.

12. Greimas, 1970, p. 311-312.

13. Zumthor, 1972, p. 78.

14. Boudou, 2005, p. 171.

15. Estienne, 1594, rep. 1968, p. 10-11.

16. Arnaud, 1991, p. 20.

17. Érasme, 2005, p. 38-39.

18. Schapira, 1997, p. 54-56.

19. Pour une analyse détaillée de ces caractéristiques, nous invitons à consulter l'ouvrage déjà cité de Schapira, 1997, p. 61-64, ainsi que celui de Kleiber, 1994, p. 207-225.

de l'indicatif à valeur de vérité générale y prédomine ²⁰ et contribue à créer une assertion catégorique qui, jointe à la pérennité de la formule, constitue une des sources de son indiscutable autorité. Comme le souligne Greimas, le présent employé devient le temps anhistorique par excellence qui aide à énoncer, sous forme de simples constatations, des vérités éternelles ²¹. La tradition rhétorique antique, d'Aristote à Quintilien, range, en effet, les proverbes et les sentences parmi les autorités auxquelles peut recourir l'orateur comme caution de son discours ²².

Cependant, c'est la métaphoricité qui a longtemps constitué le trait définitoire le plus important. Les proverbes ont été considérés comme des formules figées, leur sens global ne découlant pas de la simple combinaison des sens de leurs parties. Aristote définit le proverbe comme une métaphore, c'est-à-dire comme une translation d'une espèce sur une autre espèce ²³. En effet, en grec, le mot *παροιμία* peut être interprété comme « une parole à côté d'une autre », c'est-à-dire une comparaison ²⁴. Le mot latin *proverbium* contient également le préfixe *pro* au sens de « à la place de ». Le proverbe serait ainsi « parole mise à la place d'une autre » par le jeu de la métaphore ²⁵. De même, pour Quintilien, la métaphoricité est un trait spécifique du proverbe ²⁶. Érasme cite ce passage de Quintilien et ajoute que la « *metaphora pene semper adest* ²⁷ ». Étant donné que la *παροιμία* est considérée comme un *τροπος* métaphorique-allégorique, le proverbe a une place bien précise dans l'*elocutio* et, en particulier, dans l'*ornatus* ²⁸. Il est un des éléments qui donne grâce à l'expression écrite et orale. Ainsi, le proverbe possède à la fois une valeur éthique et esthétique.

Tandis que la plupart des proverbes s'interprètent métaphoriquement, il y a pourtant un nombre non négligeable d'énoncés à sens littéral

20. Grésillon et Maingueneau, 1984, p. 113.

21. Greimas, 1970, p. 313.

22. Vignes, 2005, p. 196 ; Aristote, 1938, I, 15, p. 1376a ; Quintilien, 1975, V, 11, p. 37.

23. Aristote, 1938, III, p. 1413.

24. Le Bourdellès, 1981, p. 118.

25. Le Bourdellès, 1981, p. 118.

26. Quintilien, 1975, V, 11, p. 21.

27. Érasme, 2005, p. 24, 28.

28. Ieraci Bio, 1984, p. 89.

que l'usager de la langue reconnaît comme des proverbes. S'il est donc impossible d'en proposer une définition fixe, il est toutefois possible d'identifier les proverbes, en se basant sur les combinaisons des traits définitoires énumérés ci-dessus. Certains de ces traits peuvent être considérés comme obligatoires : anonymat d'origine populaire, autonomie grammaticale et sémantique, expression de vérité générale, autorité insigne, enseignement pratique d'utilité immédiate ²⁹.

Quant aux expressions idiomatiques, leur définition et la terminologie employée nécessitent également quelques précisions. Elles sont pourvues d'une structure syntaxique, d'une valeur sémantique et d'une fonction pragmatique qui les caractérisent comme formules figées et, en tant que telles, elles composent, au même titre que les proverbes, l'ensemble des unités phraséologiques. Elles s'en démarquent, toutefois, vu qu'elles n'ont pas de valeur de citation ³⁰. De surcroît, leur usage discursif sélectionne l'interprétation idiomatique au détriment de l'interprétation compositionnelle, à la différence des proverbes qui reposent sur le couplage d'un sens phrastique compositionnel et d'un sens formulaire conventionnel, lexicalisé ³¹. D'origine populaire et anonyme comme les proverbes, les expressions idiomatiques présentent, par ailleurs, une différence capitale avec ces derniers : tandis que les proverbes offrent un conseil de sagesse pratique, les expressions idiomatiques se contentent de caractériser, par des formules imagées, une situation, un homme ou une chose. Un conseil peut en découler, mais par elles-mêmes les expressions idiomatiques ne le contiennent pas ³².

La justification d'emploi du terme *expression idiomatique* réside là encore dans l'aspect imagé ou métaphorique des formules. En effet, la métaphoricité représente un critère majeur pour le classement des formes figées. Certains linguistes l'érigent même en critère définitoire ³³. Du point de vue sémantique, Charlotte Schapira dégage trois cas interprétatifs de séquences figées : les séquences dites « transparentes »,

29. Schapira, 1999, p. 88.

30. Gonzalez Rey, 2002, p. 77.

31. Tamba, 2011, p. 115 ; Kleiber, 2010, p. 139.

32. Pineaux, 1973, p. 6.

33. Guiraud, 1962, p. 6 ; Rey, 1993, p. vii ; Gonzalez Rey, 2002, p. 138, 140, 192.

à signification littérale et compositionnelle ³⁴ ; les séquences « transparentes », à signification compositionnelle, mais qui ne s'appliquent au discours que d'une façon métaphorique ; les séquences dites « opaques », dont le sens métaphorique ne peut pas être déduit en additionnant le sens de leurs composantes lexicales ³⁵. On peut donc délimiter une sous-catégorie d'expressions figées, caractérisées par leur sens idiomatique. Le sens d'une expression est idiomatique s'il n'équivaut pas à la somme de celui de ses constituants, mais est déterminé par convention ³⁶.

En outre, il faut apporter quelques précisions sur le terme de *locution* et sur celui d'*expression*. Alain Rey constate que ces termes sont généralement employés comme des synonymes, mais il décide d'opérer un choix théorique qui donne des sens différents aux deux mots : pour lui, la locution est réservée à la manière d'« organiser le discours pour produire une forme fonctionnelle », alors que l'expression est « cette même réalité considérée comme une manière d'exprimer quelque chose ; elle implique une rhétorique et une stylistique, elle suppose le plus souvent le recours à une figure ³⁷ ». Pour notre part, nous utiliserons les termes de *locution* et d'*expression* en tant que synonymes pour désigner les formes figées non phrastiques.

Ces formules figées, qui tiennent de la syntaxe fixe, se caractérisent en premier lieu par leur forme invariable, ensuite par le fait qu'elles ne se soumettent pas aux règles combinatoires qui régissent la syntaxe libre. Plusieurs critères ont été dégagés afin de cerner le figement, le trait distinctif le plus important entre la séquence libre et la forme figée étant, respectivement, la possibilité ou l'impossibilité de changer formellement de quelque manière que ce soit le groupe donné ³⁸. Cette propriété se manifeste, par exemple, par l'impossibilité de changer l'ordre des mots dans la séquence figée et de remplacer les mots du groupe ³⁹.

34. Généralement, les linguistes utilisent le terme de collocation pour désigner ce type d'expressions, Gonzalez Rey, 2002, p. 93-94.

35. Schapira, 1999, p. 11.

36. Tamba, 2011, p. 110-111.

37. Rey, 1993, p. vi.

38. Schapira, 1999, p. 8.

39. Pour une analyse approfondie de la question voir Gaston Gross, 1996, p. 15-18.

Cependant, les formes lexicalisées sont susceptibles à divers degrés de manifester des variantes de temps, de nombre, d'accepter des compléments supplémentaires et de s'insérer dans des énoncés de différents types ⁴⁰. Ce comportement montre que l'expression figée présente une certaine flexibilité morphologique et syntaxique. En outre, dans un grand nombre de cas, l'expression contient un élément libre qui lui sert de cheville linguistique pour l'intégration au discours. Ainsi, toute locution verbale garde la case du sujet libre. D'ailleurs, cette dernière prédomine dans le corpus des phraséologismes ⁴¹. Il arrive également que, dans une séquence donnée, seul un sous-ensemble fasse l'objet d'un figement et qu'on puisse remplacer le verbe par un autre ⁴². La scalarité du figement des locutions verbales se répercute sur leur aspect sémantique. Plus une expression est syntaxiquement figée, plus elle est opaque ⁴³. La question de degré de figement s'avère donc extrêmement complexe.

Comme nous avons pu le constater, une expression idiomatique est une expression qui est passée dans la langue commune avec une valeur métaphorique et s'y est conservée sous une forme figée et hors de l'usage normal. À ces caractéristiques, nous pourrions ajouter l'écart par rapport à la norme grammaticale ou lexicale. En effet, de nombreuses locutions reposent sur des mots ou des constructions, soit archaïques, soit dialectales qui se sont conservées en se figeant ⁴⁴. Nous nous intéresserons, en particulier, aux termes dialectaux qui témoignent de l'origine populaire des énoncés ainsi que du fait que Rabelais et Montaigne ont puisé directement dans le fonds commun de la langue parlée.

Cependant, les expressions idiomatiques sont largement répandues dans toutes les productions langagières, orales et écrites. Cela s'explique par leur triple fonction discursive : informer d'une réalité extralinguistique, exprimer une subjectivité et influencer sur une conduite. Elles sont donc garantes d'une communication réussie. Cette qualité

40. Arnaud, 1991, p. 9.

41. Gonzalez Rey, 2002, p. 167.

42. Gross, 1996, p. 15.

43. Gonzalez Rey, 2002, p. 173.

44. Guiraud, 1962, p. 6.